PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

Le 7 décembre 2015

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le septième jour de décembre deux mille quinze (2015) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, dir. gén. sec.-trés, rédige le procès-verbal.

2015-12-314.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - a. Session ordinaire 2 novembre 2015
 - b. Session extraordinaire du 25 novembre 2015
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires Ghislaine Daris
 - 4.3 Avis de motion Règlement de taxation 2016
 - 4.4 Correspondance 513, rue du Patrimoine
 - 4.5 Offre de services Moreau Avocats Inc.
 - Tremblay Bois Mignault Lemay
 - 4.6 Annulation comptes à recevoir D 0099 64 0000
 - D 0070 00 0000
 - 4.7 Cotisation Association des Plus beaux villages du Québec
 - 4.8 PG Solutions Renouvellement entretien logiciels
 - 4.9 IPC Taux indexation 2016
 - 4.10 Matricules 7706-46-8140 et 7706-62-1343 Égout 2014-2015
 - 4.11 CSST Classification 2016
 - 4.12 Calendrier des réunions en 2016
 - 4.13 Remerciements Résidents Domaine de l'Héritière
 - 4.14 Registre public des déclarations faites par un membre du conseil Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - 4.15 Avis de convocation Audience Tribunal administratif
 - 4.16 Journal Epik Participation financière 2016

- 4.17 Servitech Examen de l'état du rôle d'évaluation dont l'équilibration est facultative
- 4.18 Soumissions Stores bureau municipal
- 4.19 Demande d'appui financier Fabrique de Cacouna

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Rapport du service incendie
- 5.2 Correspondance Bureau du commandant Sûreté du Québec
- 5.3 CAUREQ Texto au 9-1-1
- 5.4 Achat équipements
- 5.5 Autorisation afin de donner accès aux informations sur la sécurité incendie au coordonnateur de la sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup
- 5.6 Autorisation au Ministère de la Sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au Ministre en vertu de l'article 34 de la Loi sur la Sécurité Incendie au Coordonnateur Régional en sécurité incendie de la Municipalité Régionale de Comté de Rivière-du-Loup
- 5.7 Demande de formation pour l'année 2016 Pompiers

6. TRANSPORT

- 6.1 Traverse de piéton Caisse et commerces
- 6.2 Déneigement Bornes route 291, rue de l'Église, Petit rang 2
- 6.3 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal Aide financière
- 6.4 MTQ Demande d'autorisation CPTAQ (reconstruction d'un ponceau sur la route Grandmaison)
- 6.5 Obakir Changement de direction

7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Recyc-Québec Subvention
- 7.2 Formulaire usage eau potable 2014

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
- 8.2 MRC de Rivière-du-Loup Règlement no 208-15 visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire no 153-07, afin d'apporter certaines corrections
- 8.3 CPTAQ Dossier 409557

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
- 9.1.2 Comité saines habitudes de vie MRC de Rivière-du-Loup
- 9.1.3 Soutien en loisirs 2015-2016
- 9.2 Budget Bibliothèque municipale
- 9.3 Simb@ Programme de financement
- 9.4 Cercle des Fermières Demande de commandite

10. INFORMATIONS - Adoption des prévisions budgétaires – 21 décembre 2015 19 h 30

- Prochaine réunion le 11 janvier 2016

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Correspondance Alice Lévesque
- 11.2 Remerciements Brigade incendie de Cacouna
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

<u>2015-12-315.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 25 novembre 2015</u>

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 2 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 25 novembre 2015 soient adoptés en leur forme et teneur.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2015-12-316.4.1 Ratification des déboursés de novembre 2015 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1 au 30 novembre 2015 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 256 652.76\$ à même le fonds général.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén./sec.-trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén./sec.-trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

4.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Ghislaine Daris

Madame Madeleine Lévesque, directrice générale, déclare que madame Ghislaine Daris mairesse a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

4.3 Avis de motion - Règlement de taxation 2016

Avis de motion est régulièrement donné par le conseiller monsieur Gilles D'Amours qu'à une prochaine séance, un règlement concernant les taux de taxation 2016 sera adopté.

<u>2015-12-317.4.4 Correspondance – 513, rue du Patrimoine</u>

Le propriétaire du 513, rue du Patrimoine nous informe qu'un relevé de compte lui est parvenu en date du 14 avril 2015 indiquant des frais d'intérêts/pénalités de 9.92\$ et que son compte de taxes était passé dû. Il nous indique ne pas avoir reçu son compte de taxes. Dès la réception de la copie du compte, il a fait parvenir son paiement et avait avisé à ce moment-là qu'il ne paierait pas les intérêts. Il maintient sa position de refuser de payer ce solde.

Attendu qu'en vertu de l'article 252 à l'alinéa intitulé « Versement échu » de la Loi sur la Fiscalité municipale, il est indiqué « Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible. Toutefois, le conseil de la municipalité locale, peut, par règlement, prévoir que seul le montant du versement échu est alors exigible »;

Attendu qu'en vertu de l'article 1007 du Code Municipal du Québec au 2^e paragraphe il est indiqué « Le secrétaire-trésorier, dès que le rôle de perception est complété, donne un avis public dans lequel il annonce que le rôle général de perception ou le rôle spécial, suivant le cas, est déposé à son bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti »;

Attendu que les comptes de taxes ont tous été postés en même temps;

Attendu qu'au règlement no 73-14 de notre municipalité à l'article 5, il est indiqué que « Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est désormais fixé à **15**% l'an à compter du 1^{er} janvier **2015**. »;

Attendu qu'au règlement no 73-14 de notre municipalité à l'article 6, il est indiqué :

ARTICLE 6:

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs et les compensations) à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3 versements égaux). L'échéance du premier ou unique versement est fixée au trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxe. L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 90^{ième} jour de la première échéance et le troisième versement est fixé au premier jour ouvrable postérieur au 90^{ième} jour qui suit la date d'exigibilité du second versement.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna maintient le solde dû du matricule 7808-81-0488.

4.5 Offre de services - Moreau Avocats Inc. - Tremblay Bois Mignault Lemay

Ce point est reporté à une date ultérieure.

<u>2015-12-318.4.6 Annulation comptes à recevoir - D 0099-64-0000</u> - D 0070-00-0000

Dépôt au conseil de solde de comptes à recevoir des matricules suivants :

- D 0099-64-0000 252.03\$ - D 0070-00-0000 5 508.11\$

Attendu que le conseil a pris connaissance des deux comptes à recevoir;

Attendu que le matricule D 0070-00-0000 est un montant élevé mais qui a été entré dans la subvention à recevoir du PIQM en contrepartie;

Attendu qu'une entente de principe est intervenue entre les parties concernant ce solde;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de radier les comptes à recevoir matricule D 0099-64-000 et D 0070-00-0000 en date de ce jour.

2015-12-319.4.7 Cotisation Association des plus beaux villages du Québec

Dépôt de la cotisation annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec pour l'année 2016.

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de renouveler son adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec pour l'année 2016 au coût de 1 569.25\$, le tout payable en 2016.

2015-12-320.4.8 PG Solutions - Renouvellement entretien logiciels

Dépôt du renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour les logiciels comptables et de permis de la municipalité.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications :

Urbanisme 3 023.85\$ Logiciels comptables 7 392.90\$

Le tout, taxes incluses.

Que le conseil accepte de payer les dits contrats en 2016.

2015-12-321.4.9 IPC - Taux indexation 2016

Considérant que certains contrats tiennent compte de l'IPC;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le taux d'indice du prix à la consommation qui sera appliqué pour 2016;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte que 1% soit le taux de référence pour l'indice du prix à la consommation (IPC) pour toutes les transactions de la municipalité qui nécessitent la majoration de l'IPC pour 2016.

2015-12-322.4.10 Matricules 7706-44-7482 et 7706-62-1343 - Égout 2014-2015

Considérant que les propriétaires des matricules en titre ne sont pas connectés au réseau d'égout de la municipalité;

Considérant qu'une demande de révision a été effectuée par un des propriétaires concernés pour les deux années soit 2014 et 2015;

Considérant qu'un remboursement a été effectué pour l'année 2015 pour un seul des propriétaires;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte de créditer les propriétaires des matricules suivants pour l'entretien des égouts pour les années 2014 et 2015 :

	Année 2014	Année 2015
7706-44-7482	118.15\$	déjà remboursé
7706-62-1343	118.15\$	139.50\$

4.11 CSST - Classification 2016

Dépôt au conseil de la classification de la Commission de la Santé et Sécurité du Travail qui sera au taux 2.05\$ du 100\$ de salaire assurable pour l'année 2016.

2015-12-323.4.12 Calendrier des réunions en 2016

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016. Ces séances débuteront à 19 h 30 au 415, rue de l'église à Cacouna aux dates suivantes :

11 janvier 2016	4 juillet 2016
8 février 2016	1 août 2016
7 mars 2016	6 septembre 2016
4 avril 2016	3 octobre 2016
2 mai 2016	7 novembre 2016
6 juin 2016	5 décembre 2016

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

4.13 Remerciements - Résidents Domaine de l'Héritière

Les résidents du Domaine de l'Héritière remercient le conseil d'avoir terminé le pavage de la rue Marc-Antoine.

4.14 Registre public des déclarations faites par un membre du conseil - Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil selon la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale à lequel aucune déclaration n'a été effectuée pour l'année 2015.

4.15 Avis de convocation - Audience Tribunal administratif

Dépôt de l'avis de convocation à l'audience du Tribunal administratif dans le dossier de plaintes au rôle d'évaluation qui se tiendra du 2 au 3 février 2016.

2015-12-324.4.16 Journal Epik - Participation financière 2016

Monsieur Yvan Roy, coordonnateur du Journal Epik de Cacouna, nous demande de prévoir la participation financière de la Municipalité aux 6 numéros du Journal Epik 2016 pour un montant total de 3 600\$.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de participer financièrement à la publication du Journal Epik pour l'année 2016 au coût de 3 600\$.

Qu'une rencontre soit cédulée avec la direction pour les orientations 2016.

<u>2015-12-325.4.17 Servitech - Examen de l'état du rôle d'évaluation dont l'équilibration est facultative</u>

Monsieur Stephan Roy, évaluateur agréé, directeur équilibration, demande de révision et autres recours de Servitech nous informe qu'il a procédé à l'examen objectif des rôles d'évaluation en vigueur (2014-2015-2016). Le résumé de l'examen du rôle d'évaluation, dresse un portrait du rôle d'évaluation de notre municipalité, et porte particulièrement sur la fiabilité des renseignements descriptifs des immeubles, la conformité au fichier des mutations immobilières, l'application d'un taux de variation de marché objectif ainsi que sur le comportement statistique du rôle quant à l'équité générale et, notamment, quant à l'équité entre catégories d'immeubles et entre secteurs géographiques.

À la suite de l'analyse, il nous recommande une reconduction du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2017-2018-2019.

Suite à la recommandation de M. Roy de Servitech,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de reconduire le rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2017-2018-2019. (c.c. MRC de Rivière-du-Loup)

4.18 Soumissions - Stores bureau municipal

Dépôt d'une soumission pour l'achat de toiles solaires pour la salle de conférence et les bureaux municipaux.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de « Les Verticaux S.M. Enr. » afin de faire l'achat de 12 toiles solaires pour les bureaux municipaux et la salle de conférence au coût de 1 730\$ plus taxes soit la somme 1 989.07\$.

2015-12-327.4.19 Demande d'appui financier - Fabrique de Cacouna

Dépôt d'une demande de publicité pour le feuillet paroissial du secteur de la Terre à la Mer.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de continuer la publication de notre annonce dans le feuillet paroissial au coût de 160\$ pour l'année 2016.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2015-12-328.5.2 Correspondance - Bureau du commandant - Sûreté du Québec

M. Pierre Pinel, inspecteur-chef de la Sûreté du Québec, nous annonce que la date de départ à sa retraite sera le 3 mars 2016.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna souhaite une bonne retraite à monsieur Pinel suite à l'annonce de sa retraite qu'il nous a adressée le 10 novembre dernier.

5.3 *CAUREQ - Texto au 9-1-1*

Le centre d'appels d'urgence 9-1-1 offrira un nouveau service aux citoyens et aux visiteurs sur le territoire de notre municipalité à compter du 1^{er} décembre 2015. Il s'agit du Texto au 9-1-1, service réservé aux personnes sourdes, malentendantes ou qui présentent un trouble de la parole (SMTP).

Pour bénéficier du service, les personnes SMTP doivent s'inscrire au préalable, sans frais, auprès de leur fournisseur de service sans-fil (cellulaire) et non pas auprès du centre 9-1-1. Il faut que les personnes disposent d'un appareil téléphonique d'un modèle compatible avec le service, qui permet de tenir à la fois un appel et une session texto en simultané. Chaque fournisseur de service cellulaire publie une liste des appareils admissibles.

2015-12-329.5.4 *Achat équipements*

Dépôt d'une soumission d'Électronique Mercier pour l'achat de deux radios portatifs pour le service incendie de notre municipalité.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission d'Électronique Mercier pour l'achat, la programmation, l'antenne, la batterie, le chargeur et microphone haut-parleur de deux radios portatifs digital avec LCD VHF au coût de 1 927.70\$ plus taxes soit la somme de 2 216.38\$.

Que ledit conseil accepte de faire l'achat d'une lance de 2 pouces et demie jet d'une valeur de 250\$ à 300\$.

<u>2015-12-330.5.5 Autorisation afin de donner accès aux informations sur la sécurité incendie au coordonnateur de la sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup</u>

Attendu que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est entré en vigueur le 10 septembre 2010;

Attendu que l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie stipule que le schéma doit être révisé au cours de la 6^e année qui suit la date de son entrée en vigueur;

Attendu que le coordonnateur à la sécurité incendie doit avoir accès aux informations relatives à la Sécurité incendie notamment en ce qui concerne les opérations, les équipements, la formation et la prévention des incendies, et ce, afin de mettre à jour le schéma et faire la planification de la sécurité incendie et ainsi établir des objectifs de protection optimale;

Attendu que la municipalité souhaite donner accès aux informations sur la sécurité incendie au coordonnateur à la sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup;

Attendu que le coordonnateur à la sécurité incendie doit avoir la collaboration du service incendie local afin de procéder à la révision du schéma et ainsi mettre à jour les données du service à la sécurité incendie de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil autorise le coordonnateur à la sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup à obtenir et consulter tout renseignement lié à la sécurité incendie nécessaire, et ce, afin qu'il puisse procéder à la révision du schéma de couverture de risques tel que requis par la Loi sur la sécurité incendie.

2015-12-331.5.6 Autorisation au Ministère de la Sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au Ministre en vertu de l'article 34 de la Loi sur la Sécurité Incendie au Coordonnateur Régional en sécurité incendie de la Municipalité Régionale de Comté de Rivière-du-Loup

Considérant que la Municipalité de Cacouna communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire;

Considérant que les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la Municipalité de Cacouna sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

Considérant que le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur;

Considérant que la Municipalité de Cacouna souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

Considérant que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la Municipalité de Cacouna en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil autorise le ministère de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la Municipalité de Cacouna en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

2015-12-332.5.7 Demande de formation pour l'année 2016 - Pompiers

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Cacouna désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Cacouna prévoit la formation de :

- 3 nouveaux pompiers 1,
- 3 pompiers au cours d'autopompe,
- 3 pompiers au cours de désincarcération
- 1 pompier au cours de lieutenant

au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rivière-du-Loup en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Rivière-du-Loup.

6. TRANSPORT

2015-12-333.6.1 Traverse de piéton - Caisse et commerces

Attendu qu'un citoyen a adressé une demande verbale à la municipalité;

Attendu que cette demande se veut une amélioration de la sécurité dans notre municipalité dans un secteur achalandé;

Attendu que la demande vise à effectuer une traverse pour piétons dans le secteur caisse populaire versus quincaillerie et dépanneur;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil demande au Ministère des Transports du Québec d'effectuer une traverse piétonnière sur la rue du Patrimoine entre la caisse populaire et la quincaillerie et le dépanneur afin d'améliorer la sécurité des piétons dans ce secteur.

2015-12-334.6.2 Déneigement - Bornes route 291, rue de l'Église, Petit rang 2

Dépôt d'une soumission pour le déneigement des bornes incendie sur la route 291, la rue de l'Église et le Petit rang 2 pour les hivers 2015-2016, 2016-2017.

Les Entreprises G.B. enr. 790\$ plus taxes pour chacune des années.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de « Les Entreprises G.B. enr. » pour le déneigement des bornes incendie sur la route 291, la rue de l'Église et le Petit rang 2 pour un montant de :

- 790\$ plus taxes pour l'hiver 2015-2016
- 790\$ plus taxes pour l'hiver 2016-2017.

2015-12-335.6.3 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Aide financière

Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports, nous informe qu'il autorise l'utilisation de l'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux d'amélioration de la rue des Muguets.

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue des Muguets pour un montant subventionné de 11 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue des Muguets dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

<u>2015-12-336.6.4 MTQ - Demande d'autorisation - CPTAQ (reconstruction d'un ponceau sur la route Grandmaison)</u>

Le ministère des Transports du Québec nous demande l'autorisation de remplacer un ponceau sur la route Grandmaison, au niveau du ruisseau du Petit Lac. Pour permettre la libre circulation des eaux et du poisson pendant toute la durée des travaux, le cours d'eau devra être dévié temporairement de son lit naturel dans un canal de dérivation. Étant donné la présence du zonage agricole des emprises qui devront être acquises temporairement par le MTQ pour construire ce canal de dérivation, une demande doit être présentée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les travaux de remplacement d'un ponceau sur la route Grandmaison au niveau du ruisseau du Petit Lac.

Que ledit conseil indique à la CPTAQ que les travaux décrits ci-haut sont conforme au règlement de zonage en vigueur dans notre municipalité.

6.5 Obakir - Changement de direction

Madame Annick Filion, présidente pour le conseil d'administration de OBAKIR (organismes et bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup) nous informe de la nomination de madame Véronique Dumouchel au poste de directrice générale en remplacement de monsieur François Gagnon.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Recyc-Québec - Subvention

Madame Sonia Gagné, vice-présidente mise en marché et performance des lignes d'affaires par intérim nous a adressé une correspondance indiquant que dans le cadre du Régime sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles nous versera la somme de 703.12\$ représentant le solde de 2014 et un montant de 26 108.21\$ pour l'année 2015.

7.2 Formulaire usage eau potable 2014

Dépôt au conseil du formulaire de l'usage de l'eau potable 2014 approuvé par l'analyste de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

<u>8.2 MRC de Rivière-du-Loup - Règlement no 208-15 visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire no 153-07, afin d'apporter certaines corrections</u>

Le conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté le règlement de contrôle intérimaire no 208-185 visant à modifier le règlement no 153-07, afin d'apporter certaines corrections en lien avec les usages autorisés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sur le territoire de la municipalité de Saint-Arsène.

8.3 CPTAQ - Dossier 409557

Suite à la demande de la tenue d'une rencontre avec la Commission de Protection du territoire agricole relativement à la demande d'autorisation numéro 409557, elle convoque la MRC de Rivière-du-Loup le 2 février prochain à Rimouski.

9. LOISIRS ET CULTURE

2015-12-337.9.1.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Marie Brisson, technicien en loisirs et culture.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de faire l'achat :

- d'un ballon Kin-ball extérieur ou de pratique d'un diamètre de 40" pour 275\$ plus taxes.
 - d'un souffleur électrique OMNIKIN de 1 cheval vapeur pour 95\$ plus taxes.

2015-12-338.9.1.2 Comité saines habitudes de vie MRC de Rivière-du-Loup

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise monsieur Jean-Marie Brisson à signer une entente liant la Municipalité de Cacouna et le Comité saines habitudes de vie de la MRC de Rivière-du-Loup à l'effet que la somme de 150\$ accordée servira uniquement à soutenir le paiement de la facture des équipements et que la récupération des taxes au provincial (50%) et fédéral (100%) servira également uniquement à assurer la promotion, le remplacement des équipements brisés (usure régulière ou intentionnelle) ou à aider à défrayer la facture des équipements achetés.

2015-12-339.9.1.3 Soutien financier en loisirs 2015-2016

Considérant que notre organisme est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent et que notre projet répond aux objectifs et aux exigences du programme;

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que monsieur Jean-Marie Brisson technicien en loisirs et en culture de la Municipalité de Cacouna soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2015-2016 pour la semaine de relâche 2016.

2015-12-340.9.2 Budget - Bibliothèque municipale

Dépôt du budget de la bibliothèque municipale pour l'année 2016. Il faudrait prévoir montant de 1 500\$ pour les affaires régulières de la bibliothèque ainsi qu'un montant de 500\$ qui sera dédié à l'animation pour l'année 2016.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le budget de la bibliothèque municipale pour l'année 2016 et que les montants demandés soient versés en 2016.

2015-12-341.9.3 Simb@ - Programme de financement

Une convention d'adhésion au programme Simb@ nous a été présenté qui servira à l'ajout d'équipements pour notre bibliothèque municipale.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale;

Considérant qu'une subvention équivalente à 50% du coût de ces acquisitions est disponible par le biais d'un programme d'aide financière mis sur pied pour les bibliothèques affiliées par le ministère de la Culture et des Communications;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna adresse une demande de subvention dans le cadre du Programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale du matériel informatique requis pour le rafraîchissement de ses équipements;

Que madame Madeleine Lévesque directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, tout document utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, notamment la convention à intervenir avec le CRSBP.

2015-12-342.9.4 Cercle des Fermières - Demande de commandite

Dépôt d'une demande de commandite de 500\$ pour le Cercle des Fermières de Cacouna afin d'acquérir un métier à tisser à huit cadres Linus II, accompagné du logiciel de tissage.

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de commanditer la somme de 500\$ à même son budget 2016 pour l'achat d'un métier à tisser à huit cadres Linus ll accompagné du logiciel de tissage et ce, conditionnellement à l'achat dudit métier.

10. INFORMATIONS

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Correspondance – Alice Lévesque

Dépôt d'une correspondance de madame Alice Lévesque remerciant le conseil pour l'exécution des travaux exécutés sur la rue de la Grève.

2015-12-343.11.2 Remerciements – Brigade incendie de Cacouna

Suite aux remerciements reçus de citoyens pour la pratique incendie qui a eu lieu, dimanche 6 décembre 2015, à la Maison de prière Le Cénacle;

Il est résolu unanimement :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna remercie les pompiers de la brigade incendie de Cacouna pour le bon travail exécuté lors de la pratique incendie qui a eu lieu à la Maison de prière Le Cénacle le 6 décembre 2015.

- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-12-344.13 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 20h43 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén./sectrés.	Ghislaine Daris, mairesse
*********	*****